

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, maire de la commune de **Abidos**, certifie que l'arrêté préfectoral n° 22-10 du 24 mars 2022 portant déclaration d'utilité publique du projet de travaux de reconstruction de la canalisation DN 650 Mont-Ogenne a été affiché au tableau d'affichage de la mairie à compter du **05/04/2022** et pendant une durée de deux mois.

FAIT à **Abidos**, le **07.06.2022**

Le maire

(Cachet de la mairie)



Jean-claude MIRASSOU.

Certificat de publication à renvoyer à la Préfecture
des Pyrénées-Atlantiques
SGAD – BAE -
2, rue Maréchal Joffre
64021 PAU CEDEX